

Tullins, le lundi 13 juin 2016

Monsieur le Maire de Tullins,

Objet : restriction à la liberté d'aller et venir dans un espace public " Le Clos des Chartreux" 38210 Tullins à l'occasion du congrès fédéral PS du 19 mai 2016 et d'un rassemblement syndical

Textes :

Loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence. (Version consolidée au 5 juin 2016)

Brochure AMF "Les maires et l'État d'urgence" réalisée par l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle- avec la contribution de la DLPAJ du ministère de l'Intérieur et de l'AMF/Service juridique / AMC - décembre 2015

Rappel des faits :

Une réunion privée du conseil fédéral du Parti Socialiste de l'Isère (qui comprend une centaine de membres) s'est tenue le vendredi 20 mai à 19H30 dans la salle communale Jean Moulin (capacité de 150 personnes), sise au bâtiment La Pleiade (qui abrite également la MJC, la médiathèque, la Trésorerie, la cantine scolaire etc..) situé en face de l'Hôtel de ville, dans un parc municipal de 35 hectares, d'accès libre toute l'année 24 heures sur 24 (sauf événement exceptionnel comme une battue aux sangliers); la crèche municipale et les locaux des services techniques sont également situés sur ce site.

Un rassemblement d'une trentaine d'opposants à la loi El Khomri a eu lieu sur le parvis en face de l'accès principal au Clos des Chartreux (soit à env.150 m du lieu de réunion) au même moment.

Un important dispositif policier a été déployé, interdisant tous les accès (voies, chemins naturels) au parc municipal, un espace public, aux citoyens ainsi qu'à deux élus municipaux, mais pas aux délégués du congrès PS qui en montrant leur invitation pouvaient accéder au clos des Chartreux; dispositif que je confirme, par ma présence fortuite sur les lieux, en qualité d'observateur de 19H15 à 19H30.

Ce dispositif et l'impossibilité d'accéder à un espace public a fait l'objet d'une lettre ouverte de M. Cédric Augier, conseiller municipal et communautaire, en date du 21 mai, disponible sur son blog <http://www.cedric-augier-tullins.fr/2016/05/lettre-au-maire-du-22-mai-2016.html>

Une brève parue sur le site internet du Dauphiné Libéré accompagnée d'une photo en date du 21 mai avec en titre "**manifestation de la CGT devant le conseil fédéral du PS**" à Tullins-Fures relate cet événement auquel "**devait assister**" entre autres un membre du gouvernement, Secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, chargé du Développement et de la Francophonie et ancien maire de Tullins.

<http://www.ledauphine.com/actualite/2016/05/20/manifestation-de-la-cgt-devant-le-conseil-federal-du-ps>

Les site internet de la fédération départementale du PS ne mentionne nullement la réunion du 20 à Tullins dans ses rubriques actualités, événement ou agenda, ce qui confirme le caractère privé et confidentiel de l'événement, mais évoque en date du 24 mai la brève suivante sans évoquer le lieu, la présence de protestataires ou la présence éventuelle du Secrétaire d'État :

" Vœux du Parti socialiste Isère adoptés en conseil fédéral le vendredi 20 mai 2016

*Réunie en Conseil Fédéral ce vendredi 20 mai 2016, la Fédération du Parti socialiste de l'Isère, a adopté à l'unanimité un vœu « **apportant son soutien plein et entier, face aux violences de ces derniers jours, aux forces de l'ordre et de sécurité déjà largement mobilisées pour assurer notre sécurité partout sur le territoire**» ."*

<http://www.ps38.fr/>

<http://www.ps38.fr/voeux-adoptes-conseil-federal/>

Vous avez répondu à M. Cédric Augier par courrier en date du 31 mai, disponible sur son blog :

<http://www.cedric-augier-tullins.fr/2016/06/reponse-du-maire-suite-au-conseil-federal-du-ps.html>

Note : toutes les informations décrites ci-dessus sont publiques et accessibles à tout citoyen

Nos observations de bonne foi (sous réserve d'exactitude) :

Dans votre réponse (qui contient une petite erreur, il s'agit du 20 mai et non du 21) vous évoquez **"un appel à manifester de la section CGT Métallo relayé par l'AG Nuit Debout Grenoble "**, renseignement donné par la gendarmerie.

Comme indiqué par le Dauphiné Libéré, il s'agit bien de l'Union Locale CGT Voiron.

Aucun compte rendu des assemblées générales de Nuit Debout Grenoble précédant le 20 mai ne mentionne un appel à manifester à Tullins; il est vrai que certaines actions peuvent être envisagées de manière confidentielle. <http://nuitdeboutgrenoble.fr/>

Je confirme par la présente lors de ma courte visite sur place qu'il y avait env 35 manifestants pacifiques et plutôt joyeux, dont majoritairement des syndicalistes CGT, y compris un enfant d'une douzaine d'années, 2 sympathisants locaux de ma connaissance et aucune personne représentant le mouvement NuitDebout Grenoble; ces manifestants mécontents de la loi El Khomri et de l'utilisation du 49,3 ne bloquaient pas l'accès à la mairie mais faisaient une sorte de haie d'honneur pour les délégués autorisés à accéder au Clos des chartreux, sous le contrôle de la gendarmerie qui bloquait et filtrait les 3 accès principaux.

Vous précisez et confirmez que ce **" dispositif adapté "** a été mis en place par la préfecture :

Suite à un recoupement d'informations et l'observation visuelle, nous estimons **à plus d'une centaine** la présence totale des forces de l'ordre dont une partie à l'entrée du site et répartis dans tout le parc municipal (gendarmes, fonctionnaires du SLPD chargés de la protection des membres du gouvernement, police municipale assurant le lien entre la mairie et la gendarmerie) et l'autre partie stationnée à la caserne des pompiers de la Cressonnière (8 fourgons de gendarmes mobiles).

A notre connaissance et avec les précautions d'usage, la réunion du PS n'a pas fait l'objet d'un avis dans la presse puisqu'il s'agissait d'un événement privé et confidentiel, avec la participation éventuelle de membres du gouvernements (actuels ou anciens); ce qui se comprend dans ce climat de grogne sociale où des permanences locales du PS ont fait l'objet de dégradations (notamment à Grenoble), faits graves que nous condamnons.

Bien que cela ne nous concerne pas, en toute logique et pour couper court à toute polémique, si "fuite" il y a eu, elle ne peut vraisemblablement provenir que des services municipaux (lors de la location de la salle dont nous souhaitons obtenir copie) ou bien du service administratif de la fédération; nous ne pouvons pas imaginer un seul instant qu'un délégué du congrès fédéral ait pu divulguer de manière intentionnelle ou non la tenue de cette réunion.

La brève du DL qui relate l'événement est incomplète et comprend une petite erreur : la photo prise ne montre aucune présence policière; elle ne précise pas que cette "**manifestation surprise**" (sic) présentait un rapport des forces en présence proche de 3 gendarmes pour 1 manifestant, que le rassemblement avait lieu à l'extérieur du parc municipal et non pas "**devant la mairie**" et surtout elle oublie de mentionner que l'accès au Clos des Chartreux était interdit à tout citoyen (sauf aux membres du congrès PS), ce qui constitue une rupture avérée de l'égalité républicaine.

Nos questions :

En qualité de premier magistrat et Officier de Police Judiciaire, en vertu des pouvoirs qui vous sont conférés, après avoir consulté la préfecture et averti le Procureur, en sachant qu'il vous aurait été difficile d'interdire une manifestation non déclarée et en raison " de graves troubles potentiels à l'ordre public" :

Pourquoi n'avez vous pas interdit la réunion du congrès PS ou fermé la salle communale ?

Il s'agit donc d'une mesure préfectorale prise dans le cadre de l'État d'urgence dont nous rappelons le cadre ci-dessous :

"L'état d'urgence peut être déclaré sur tout ou partie du territoire métropolitain... soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public.."

Article 5

La déclaration de l'état d'urgence donne pouvoir au préfet ...

1° D'interdire la circulation des personnes ou des véhicules dans les lieux et aux heures fixés **par arrêté** ;

2° D'instituer, **par arrêté**, des zones de protection ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé;

Estimez vous, dans un souci d'honnêteté intellectuelle et en connaissance de tous les faits, que la situation présentait en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public ?

Renseignement téléphonique pris auprès des services de la Préfecture, il n'y aurait pas eu d'arrêté préfectoral (dont l'affichage est obligatoire) :

Pouvez vous nous confirmer et justifier l'absence de cet arrêté ou dans le cas contraire nous en montrer une copie ?

Extraits de la note de l'AMF : "*dans tous les cas il s'agit de faire appel à un usage proportionné de la force publique au but suivi; il convient de maintenir un dialogue constant avec la Préfecture pour que les libertés publiques soient, dans la mesure du possible (sic) sauvegardées; le maire joue un rôle majeur dans cet épisode de crise car il a la confiance de ces concitoyens et peut les rassurer*" :

Qu'avez vous fait pour être à la hauteur de cette mission ?

En dernier lieu, devant le dispositif disproportionné des forces de gendarmerie par rapport à la menace réelle, l'absence d'information explicite à vos concitoyens, le privilège accordé à certaines personnes de se déplacer librement dans un espace public uniquement parce qu'elles ont des responsabilités au sein du Parti socialiste :

Cet événement mineur, sans conséquence tragique et passé relativement inaperçu, n'est -il pas symptomatique d'une dérive sécuritaire de ce gouvernement ? qui au nom de menaces réelles ou supposées, perd le contrôle en de nombreuses circonstances et bafoue les libertés publiques comme dans ce cas précis.

Nous attendons des réponses précises et argumentées de votre part (la réponse à M. Cédric Augier ne nous paraît pas satisfaisante) dans un délai réglementaire et "légal" de 15 jours; dans l'intervalle, par souci d'apaisement et pour éviter de provoquer la risée, l'indignation ou l'énervement de nos concitoyens, nous n'adressons pas ce courrier à des tiers.

Comme vous le savez, nous vous interpellons sur ce même sujet dans la prochaine tribune d'expression de Tullins@Mag, ce courrier constituant un complément d'information.

Et comment ne pas faire le lien avec l'éditorial de Tullins Fures en direct n° 26 février 2015, où vous étiez Charlie, défilant spontanément au Clos des Chartreux avec d'autres citoyens (3000 selon les organisateurs) pour défendre la liberté d'expression, un droit reconnu et encadré par le Code pénal comme le droit de manifester, et où vous affirmiez que *"c'est bien aux élus de renforcer l'unité en créant les conditions du vivre-ensemble"...*

Dans l'attente, Veuillez recevoir, M. le Maire, nos sincères salutations.

Hervé Marron,
Conseiller municipal Citoyens à part entière